

**Négociation 2020**  
**DÉPÔT DES DEMANDES**  
**SECTORIELLES FIQ**

---

**Travailler à  
se rendre malade,  
c'est terminé.**





# DÉPÔT

## **Projet sectoriel de négociation**

**De la Fédération interprofessionnelle  
de la santé du Québec-FIQ**

**Présenté au**

**Comité patronal de négociation  
du secteur de la santé et des services sociaux  
(CPNSSS)**

**En vue du renouvellement des dispositions  
nationales de la convention collective**

Le 29 octobre 2019



# Table des matières

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>CONTEXTE</b>	<b>6</b>
<b>PRIORITÉS DE NÉGOCIATION</b>	<b>7</b>
● De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins	<b>8</b>
● Attraction-rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins	<b>9</b>
<b>OBJECTIFS DE NÉGOCIATION</b>	<b>10</b>
● Organiser le travail pour assurer la santé et la sécurité des professionnelles en soins et des patient-e-s	<b>11</b>
● Valoriser la pratique et l'expertise des professionnelles en soins	<b>12</b>
● Accéder à des postes de qualité	<b>13</b>
● Rétablir l'équilibre au travail et dans la vie personnelle afin de préserver la santé psychologique des professionnelles en soins	<b>14</b>
● Outiller les syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP afin de mieux répondre aux besoins des professionnelles en soins	<b>15</b>
<b>ACTUALISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE</b>	<b>16</b>



# Préambule

**E**n vue du renouvellement des dispositions nationales de la convention collective FIQ, dont l'échéance est prévue le 31 mars 2020, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec-FIQ a consulté largement, dès le début de l'année 2019, les représentantes des syndicats affiliés, les conseillères syndicales de la FIQ et de nombreuses professionnelles en soins de tous les titres d'emploi, régions et missions. Cet exercice visait à mieux cerner les problématiques vécues par les professionnelles en soins et leurs préoccupations en vue de la négociation à venir.

De plus, la FIQ a constaté sur le terrain une dégradation marquée des conditions de travail des professionnelles en soins, et ce, malgré l'introduction en 2016 à la convention collective de mesures structurantes qui n'ont pas eu l'effet escompté.

Les constats sont accablants : le réseau de la santé s'est détérioré ces dernières années, la qualité et la sécurité des soins est préoccupante, les professionnelles en soins sont exaspérées par leurs conditions de travail, sont à bout de souffle ou quittent la profession. Il y a urgence d'agir. Si rien n'est fait, le point de non-retour sera atteint, soit une incapacité d'offrir des soins.

Dans le cadre de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (Loi 37), la FIQ dépose dans le présent document son projet sectoriel de négociation en vue du renouvellement de la convention collective 2016-2020. Le présent dépôt expose les deux priorités de négociation, les cinq objectifs de négociation, les pistes d'action visées par chacun des objectifs et la nécessité d'actualiser la convention collective.

La FIQ convie la partie patronale à discuter des priorités et des objectifs soulevés avec un esprit d'ouverture et de coopération. L'identification commune des problématiques pavera le chemin à des pistes de solution gagnantes pour toutes et tous. Pour les patient-e-s, la dispensation de soins sécuritaires et de qualité sera assurée. Pour les professionnelles en soins, les conditions de travail et d'exercice seront rehaussées, leur profession sera de nouveau valorisée et leur santé sera préservée. Pour les gestionnaires, la problématique d'attraction-rétention sera progressivement résolue.

# Contexte

**L**es finances publiques se portent bien et tout indique que la croissance économique se poursuivra. Les Québécoises et les Québécois ont les moyens d'offrir aux professionnelles en soins, qui tiennent depuis des années à bout de bras le réseau de la santé, des conditions de travail et un milieu de travail adéquat permettant de dispenser des soins de qualité, sécuritaires et humains aux patient-e-s.

La rareté de la main-d'œuvre qualifiée, omniprésente dans de multiples domaines, est d'autant plus importante dans le réseau de la santé. De nombreuses professionnelles en soins réduisent leur prestation de travail, abandonnent le réseau public de santé ou la profession en raison des conditions de travail intenable. Il faut renverser la vapeur.

Les impacts des fusions sont omniprésents dans le réseau de la santé. La gestion s'éloigne de ses salariées et sur le terrain, la situation globale s'est détériorée alors qu'elle devait s'améliorer avec les mesures structurantes introduites à la convention collective 2016-2020. La surcharge de travail reste omniprésente, les équipes de travail sont instables, le recours aux heures supplémentaires obligatoires est utilisé en guise de gestion, le nombre de postes à temps complet est en baisse. Les professionnelles en soins sont épuisées physiquement et psychologiquement, l'absentéisme augmente et la pénurie de personnel s'accroît. Les risques d'erreurs et de soins non donnés sont en hausse.

# Priorités de négociation

Lors de la dernière négociation de la convention collective, certaines mesures se voulaient structurantes afin de régler en amont des problématiques récurrentes comme la charge de travail et la précarité d'emploi. Force est de constater que la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a freiné leur déploiement : les problématiques se sont amplifiées et ont causé des torts et des préjudices aux professionnelles en soins et aux patient-e-s.

Les constats qui émanent de consultations auprès de ses membres ont permis à la FIQ de dégager deux priorités répondant aux besoins des professionnelles en soins :

- De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins;
- Attraction-rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins.

Ces priorités sont interreliées, l'une n'allant pas sans l'autre. Elles permettront rapidement de poser des actions concrètes et ainsi de mettre un terme aux problématiques persistantes afin que les professionnelles en soins soient en mesure de dispenser véritablement des soins sécuritaires et de qualité à tous-tes les patient-e-s du Québec.

# De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins

## Constats

La dégradation du réseau de la santé a de lourdes conséquences autant sur la santé des professionnelles en soins que sur celle des patient-e-s. Les réorganisations successives ont accentué la charge de travail, affectant du même coup leur santé et leur sécurité.

Chaque jour au Québec, c'est en moyenne 1 326 incidents et accidents<sup>1</sup> qui surviennent dans les milieux de soins. La preuve n'est plus à faire, plusieurs études le démontrent. Il y a bel et bien un lien de cause à effet direct entre le nombre de patient-e-s et la prestation d'une professionnelle en soins. Plus le personnel est en nombre réduit, plus les événements indésirables augmentent pour les patient-e-s ainsi que pour les professionnelles en soins, puisqu'elles sont plus à risque de se blesser physiquement ou bien de s'épuiser psychologiquement.

Dans ce contexte, la FIQ pense qu'il devient impératif de rétablir une pratique professionnelle garantissant à tout un chacun de la santé et de la sécurité à tous les niveaux, par exemple au regard des soins aux patient-e-s, de l'intégrité professionnelle et personnelle, de la santé physique et surtout psychologique, organisationnelle, interpersonnelle, etc.

---

1. FIQ, *On a notre quota. À bout de souffle. À bout de nerfs. Besoin de ratios sécuritaires. Le livre noir de la sécurité des soins*, novembre 2017.

# Attraction-rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins

## Constats

Les professionnelles en soins sont au cœur du réseau de la santé. Elles évaluent la condition physique et mentale du-de la patient-e, lui administrent des soins infirmiers et cardiorespiratoires de plus en plus complexes et surveillent l'évolution de sa santé. Sans les professionnelles en soins, aucun soin aux patient-e-s ne serait administré, même s'il était dûment prescrit par un médecin.

La pénurie de professionnelles en soins est plus préoccupante que jamais. Les conditions de travail prévalant actuellement dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment la surcharge de travail continue, les heures supplémentaires obligatoires, l'instabilité des postes, ont pour conséquence un problème d'attraction et de rétention de personnel.

La FIQ est d'avis qu'il importe d'offrir des conditions gagnantes et un environnement de travail sain et stimulant. Ainsi, la relève sera attirée en plus grand nombre par ce nouveau contexte de travail et les professionnelles en soins expérimentées prendront plaisir à les accueillir, en partageant leurs connaissances. Elles seront motivées à offrir leurs services sur une plus longue période. La FIQ pense qu'il faut prioriser la bonification des conditions de travail, dans une perspective d'attraction-rétention de personnel, afin de permettre aux membres de retrouver une satisfaction au travail et une qualité de vie.

# Objectifs de négociation

**A**fin de soutenir les priorités de la prochaine négociation, les réflexions ont permis à la FIQ de dégager cinq objectifs :

- Organiser le travail pour assurer la santé et la sécurité des professionnelles en soins et des patient-e-s;
- Valoriser la pratique et l'expertise des professionnelles en soins;
- Accéder à des postes de qualité;
- Rétablir l'équilibre afin de préserver la santé psychologique des professionnelles en soins;
- Outiller les syndicats afin de mieux répondre aux besoins des professionnelles en soins.

La FIQ est d'avis que l'atteinte de ces objectifs réalistes permettront, entre autres, l'amélioration rapide des conditions d'exercice des professionnelles en soins afin qu'elles puissent dispenser des soins sécuritaires et de qualité à tous-tes les patient-e-s dans un milieu de travail sain ainsi que la mise de l'avant de solutions concrètes dans une perspective d'attraction et de rétention.

# Organiser le travail pour assurer la santé et la sécurité des professionnelles en soins et des patient-e-s

## Constats

Détresse morale, blessures physiques, épuisement, violence, chutes de patient-e-s, la liste est longue et elle pourrait s'étirer encore et encore. Les conséquences néfastes des coupes dans le réseau de la santé sont omniprésentes et perdurent dans le temps. L'organisation du travail est mise à mal depuis deux décennies.

Les professionnelles en soins désirent offrir des soins sécuritaires et de qualité aux patient-e-s. Toutefois, le rythme de travail effréné et le manque chronique de personnel les obligent à prendre des décisions quant à la priorisation des soins qu'elles feront ayant pour conséquence des soins non faits<sup>2</sup> pour les patient-e-s. Elles sont contraintes d'agir en ce sens. Les patient-e-s subissent alors les contrecoups, prolongeant ainsi pour certain-e-s leur séjour en milieu hospitalier. Les décideurs du réseau ne peuvent plus l'ignorer, les rapports et les études se multiplient à ce sujet. Tous arrivent à la conclusion que la charge de travail des professionnelles en soins est en lien avec les résultats de santé des patient-e-s<sup>3</sup>.

Les projets ratios ont permis aux professionnelles en soins de reprendre un peu leur souffle et ont amené une lueur d'espoir dans les milieux dans lesquels ils ont été réalisés. Des bénéfices importants tant au niveau clinique qu'au niveau des ressources humaines ont été observés, en cohérence avec les écrits scientifiques et les expériences internationales.

Dans cette perspective, la FIQ est d'avis que la mise en place de réelles mesures qui, de prime à bord, nécessiteraient des investissements, mais qui à long terme permettraient des économies au Conseil du trésor, doivent être au cœur de cette négociation. Le réseau de la santé et des services sociaux doit être un environnement sain et sécuritaire autant pour les patient-e-s que pour les professionnelles en soins.

### Pistes d'action visées

- Une charge de travail raisonnable et sécuritaire.
- Les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s.
- La stabilisation des équipes de travail.
- Enrayer le recours aux heures supplémentaires obligatoires comme outil de gestion.

2. Ce processus de prise de décision quant à la priorisation des soins occasionnée par le manque d'effectif est nommé « rationnement implicite des soins infirmiers ».

3. BERRY, Lois, IA, Ph. D., et CURRY, Paul, Ph. D., *Charge de travail du personnel infirmier et soins aux patients*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, 2012.

# Valoriser la pratique et l'expertise des professionnelles en soins

## Constats

Les réorganisations faites par les employeurs au fil des ans ont eu pour conséquence de déstabiliser et de désorganiser les équipes de travail, alourdissant ainsi la charge de travail et contribuant à la modification des rôles et des tâches des professionnelles en soins. À cela s'ajoutent, encore aujourd'hui, les effets escomptés de la Loi 90 qui se font toujours attendre. Pensons à une pratique plus autonome ou encore à l'occupation de l'entièreté de son champ d'exercice.

La reconnaissance, à sa juste valeur, de l'expertise des professionnelles en soins est un enjeu. D'ailleurs, peu d'employeurs en font la promotion ou la prennent en considération. Force est de constater que son utilisation optimale profiterait à tout le réseau de la santé et des services sociaux en favorisant, entre autres, la satisfaction au travail, un milieu de travail sain ainsi que l'attraction et la rétention du personnel soignant.

La FIQ croit qu'une utilisation judicieuse de l'ensemble des ressources disponibles aurait pour effet de diminuer la précarité de certains titres d'emploi, diminuerait la charge de travail, permettrait une valorisation de chacune des professions, en plus d'assurer des soins de qualité en quantité suffisante.

## Pistes d'action visées

- La Loi 90 et le champ d'exercice.
- L'autonomie des professionnelles en soins.
- La reconnaissance.

## Accéder à des postes de qualité

### Constats

La flexibilité à l'extrême requise par les employeurs a conduit à des postes peu attrayants et a favorisé la mobilité, voire l'exode du personnel. L'expérience a démontré que les postes multisites, multiquarts ne trouvent pas preneur et créent de grandes insatisfactions. C'est environ 50 % des postes offerts, tout regroupement de titres d'emploi confondu, qui sont à temps partiel occasionnant ainsi une offre insuffisante de soins en tout temps (24/7), une surcharge de travail, des heures supplémentaires obligatoires et une pénurie de personnel. Cette structure de poste engendre un cercle vicieux perpétuel.

La lettre d'entente n° 6, négociée en 2015, devait apporter un souffle au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux professionnelles en soins en offrant plus de postes à temps complet. Force est de constater que sa mise en application paritaire relève du défi.

De plus, de nombreuses professionnelles en soins détentrices d'un poste à temps complet quittent celui-ci en raison de l'épuisement qu'engendrent la surcharge de travail et les heures supplémentaires obligatoires. Il leur est difficile de concilier vie personnelle et travail, car elles n'ont aucune emprise sur leur emploi du temps. Elles optent alors, afin de préserver leur santé psychologique et leur vie familiale, pour un poste à temps partiel : occuper un poste à temps complet devrait être la norme et non l'inverse.

Dans le contexte actuel, la FIQ est d'avis qu'il est impératif de tendre vers une offre de postes permettant aux professionnelles en soins d'avoir une vie équilibrée tant au travail que dans la vie personnelle. Avec la pénurie actuelle qui sévit, le réseau de la santé et des services sociaux ne peut se permettre de perdre une seule autre professionnelle en soins ou même une partie de sa disponibilité.

### Pistes d'action visées

- Des postes à temps partiel procurant de la stabilité.
- Réinventer le temps complet afin de le rendre attractif.

# Rétablir l'équilibre au travail et dans la vie personnelle afin de préserver la santé psychologique des professionnelles en soins

## Constats

Les exigences reliées au travail sont telles que les professionnelles en soins n'arrivent plus à exécuter l'ensemble des tâches qui leur sont associées. Les répercussions se font sentir, autant dans leur vie professionnelle que dans leur vie personnelle : l'équilibre souhaité est rompu, le travail empiète sur le privé, la santé psychologique en est lourdement affectée.

Malgré l'obligation pour les employeurs, selon la Loi sur les normes du travail et l'article 31.02 de la convention collective, de fournir un lieu de travail sans harcèlement psychologique, force est de constater que les milieux de travail du réseau de la santé ne sont présentement pas psychologiquement sains et sécuritaires.

La FIQ pense que les gestionnaires doivent être des leaders au sein de leurs centres d'activités. Ils doivent pouvoir évaluer la charge réelle de travail et donner à leur équipe des objectifs clairs et réalistes. Ils doivent soutenir, accompagner chaque professionnelle en soins lorsque nécessaire. Ils doivent impliquer les professionnelles en soins dans la prise de décisions. L'autonomie et les initiatives des professionnelles en soins devraient être encouragées. En valorisant le travail des professionnelles en soins, les gestionnaires donnent un sens au travail de celles-ci.

La FIQ est d'avis que la prévention en matière de santé et de sécurité au travail passe par des mécanismes adéquats. Il faut que des mesures concrètes soient prises en ce sens.

### Pistes d'action visées

- Un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire.
- La lutte au stress.
- L'accès aux différents congés.
- L'emprise sur l'horaire de travail.
- L'aménagement du temps de travail.

# Outiller les syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP afin de mieux répondre aux besoins des professionnelles en soins

## Constats

La voix des professionnelles en soins auprès de l'employeur est le syndicat. Le Code du travail impose cette obligation de représentation. Au-delà de ce devoir, les représentantes syndicales ont à cœur le bien-être de leurs membres et veulent être en mesure d'offrir tout le soutien nécessaire afin de bien les représenter. Pour bien remplir leur rôle syndical, la FIQ est d'avis que la partie patronale doit le comprendre et collaborer afin que les professionnelles en soins reçoivent le soutien requis par leur syndicat.

Pour être en mesure de solutionner efficacement les problématiques vécues par les professionnelles en soins, il faut aborder l'aspect des droits syndicaux ainsi que toutes les procédures reliées aux contestations des décisions de l'employeur, via les griefs ou bien d'autres mécanismes (CRT, arbitrage de griefs, arbitrage médical et mécanisme de modification de la nomenclature). La lenteur et la complexité de l'appareil administratif et judiciaire sont mises en cause. La FIQ désire revoir ces processus afin de les simplifier et d'accélérer le traitement des dossiers personnels ou collectifs.

Dans un contexte de travail malsain où de plus en plus de professionnelles en soins deviennent malades physiquement et psychologiquement, la FIQ désire obtenir l'engagement que les droits des professionnelles en soins seront respectés adéquatement en facilitant l'accès à des prestations d'assurance salaire, à un réel soutien à la réadaptation et au retour au travail. Ainsi, elles pourront de nouveau être en mesure d'offrir aux patient-e-s des soins de santé de qualité.

## Pistes d'action visées

- Accompagner les professionnelles en soins.
- Préserver les droits des professionnelles en soins.
- Simplifier et accélérer le traitement des dossiers litigieux.

# Actualisation de la convention collective

**P**lusieurs clauses de la convention actuelle ont besoin d'être actualisées, notamment en raison d'adaptation avec les lois publiques, de situations désuètes ou tout simplement en raison du manque de clarté les unes par rapport aux autres. Avec le temps, la convention collective est devenue inutilement complexe et plusieurs clauses nécessitent une révision, ne serait-ce que pour respecter l'intention initiale des parties ou pour s'adapter à la jurisprudence arbitrale.

L'actualisation de la convention collective nationale demeure un enjeu de taille à chaque négociation. Elle est modelée par les priorités organisationnelles de négociation et par la volonté des deux parties à vouloir s'y attaquer. Toutefois, cette actualisation est souvent reléguée aux calendes grecques.

La FIQ est d'avis que les deux parties doivent trouver le moyen d'établir un mécanisme afin d'apporter les correctifs nécessaires à la convention collective.





**Travailler à  
se rendre malade,  
c'est terminé.**



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

**FIQ Montréal** | Siège social

1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |  
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

**FIQ Québec**

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |  
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

[fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)

Suivez-nous    